



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE MERCREDI, LE 31 JUILLET 2024 À 8 H 30  
AU 300, RUE PARENT**

---

Monsieur Jean Junior Désormeaux ouvre la séance du comité exécutif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Stéphane Joyal, conseiller  
Jean Junior Désormeaux, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité et  
madame Marie-Josée Larocque, greffière

---

**CE - 14311/24-07-31**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, Monsieur Jean Junior Désormeaux, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE - 14312/24-07-31**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE - 14313/24-07-31**

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 24 JUILLET 2024**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 juillet 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 26 juillet 2024;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 juillet 2024 soit approuvé.**

**CE - 14314/24-07-31**

POINT 5.1

**COMMANDITE PUBLICITAIRE - SOIRÉE BÉNÉFICE - LA GRANDE DÉGUSTATION RICHELIEU 2024**

---

ATTENDU l'activité de financement de la Fondation Richelieu prévue le 25 octobre prochain;

ATTENDU QUE l'activité « La grande dégustation Richelieu » prévue le 25 octobre prochain au Best Western de Saint-Jérôme servira à amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôpital régionale de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite offrir son soutien financier en achetant une publicité pour l'évènement;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite déléguer deux élus pour assister à cette soirée;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme achète une publicité à la Fondation Richelieu pour l'activité « La grande dégustation Richelieu » du 25 octobre prochain au Best Western de Saint-Jérôme.**

**La trésorière soit autorisée à payer un montant de 700 \$ à la Fondation Richelieu en échange de la publicité lors de l'évènement.**

**CE - 14315/24-07-31**

POINT 5.2

**AIDE FINANCIÈRE - 100E ANNIVERSAIRE DU MONUMENT EN HOMMAGE AU CURÉ LABELLE**

---

ATTENDU l'activité du 100e anniversaire du monument hommage au curé Labelle prévu le 20 octobre prochain à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer en offrant son aide financière pour l'évènement;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme offre son soutien financier à Histoire Archives Laurentides pour l'activité du 100e anniversaire du monument hommage au curé Labelle du 20 octobre prochain.**

**La trésorière soit autorisée à payer un montant de 500 \$ à Histoire Archives Laurentides pour cet évènement.**

### **CE - 14316/24-07-31** POINT 5.3

#### ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DU POSTE DE POLICE (SOUM 2017-27,1)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur «Les Constructions CJRB Inc.», par la résolution numéro CM-15925/23-03-21, travaux de sécurisation de l'aire de stationnement du poste de police – Ville de Saint-Jérôme (SOUM 2017-21,7);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 22 juin 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 2 juillet 2024 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'acceptation définitive des travaux de sécurisation de l'aire de stationnement du poste de police – Ville de Saint-Jérôme (SOUM 2017-27,1) soit prononcée.**

### **CE - 14317/24-07-31** POINT 5.4

#### DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2023-50027. CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - CRÉATIONS DES LOTS 6 579 358 À 6 579 402, 6 634 767 ET 6 634 751 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE 9189-7363 QUEBEC INC. a déposé une demande de permis de lotissement visant la création des lots 6 579 358 à 6 579 402, 6 634 767 et 6 634 751 du cadastre du Québec, le tout comme montré au projet d'opération cadastrale préparé par Martin Themens, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 661, dossier numéro 10120-111, en date du 10 mai 2023, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan de localisation joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de quarante-sept (47) lots soit un (1) lot à des fins de parc, quarante-trois (43) lots à construire, trois (3) lots pour voie de circulation;

ATTENDU QUE les lots 5 014 898 et 5 108 384 étaient, avant la rénovation cadastrale, constitués des parties de lot P476 et P475 et que la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels n'a jamais été acquittée;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le lot 5 108 384 du cadastre du Québec a fait l'objet d'un protocole visant le report de la contribution, lors d'une opération cadastrale précédente (permis de lotissement numéro 2012-50062), entériné par la résolution du comité exécutif numéro CE-7744/13-01-22;

ATTENDU QUE le lot 5 104 898 du cadastre du Québec a fait l'objet d'un protocole visant le report de la contribution, lors d'une opération cadastrale précédente (permis de lotissement numéro 2012-50067), entériné par la résolution du comité exécutif numéro CE-7747/13-01-22;

ATTENDU QUE la superficie de la présente opération cadastrale assujettie à la cession pour fins de parcs et de terrains de jeux est de 32 397,9 mètres carrés, le tout tel que présenté sur le document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 53 du *Règlement sur le lotissement numéro 0310-000*, le comité exécutif doit se prononcer quant à la cession exigée pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le lotissement numéro 0310-000*, dans le cas où le propriétaire doit céder une partie en terrain et une partie en argent, le total de la valeur du terrain devant être cédé et de la somme d'argent devant être versée ne doit pas excéder 10% de la valeur du terrain visé par la cession ou le versement;

ATTENDU QU'il est opportun de créer un lien actif entre le projet de développement résidentiel et le parc de quartier de la Côte Dalhousie, identifié au Plan directeur des parcs et espaces verts, ce lien correspond au lot 6 634 767 d'une superficie de 207,50 mètres carrés cédés pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

ATTENDU QUE la contribution restante doit être versée en argent et correspond à 265 786,73\$, selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville accepte, dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2023-50027 visant la création des lots 6 579 358 à 6 579 402, 6 634 767 et 6 634 751 du cadastre du Québec, la compensation en argent représentant un montant de 265 786,73 \$ et la cession du lot 6 634 767 d'une superficie de 207,50 mètres carrés selon le détail présenté au document intitulé « Calcul de cession parcs et terrains de jeux » joint à l'annexe 3.**

**La ville abroge les résolutions relatives au report de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, CE-7744/13-01-22 et CE-7747/13-01-22.**

**La Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente recommandation.**

**CE - 14318/24-07-31**  
POINT 6.1

**ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (2024-28 ARCH PAYS)**

---

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU les règles de passation de contrat prévues au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur (0884-000);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de prix écrite auprès de cinq (5) firmes selon les procédures de demande de prix écrite pour un mandat de services professionnels pour la révision du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Jérôme (2024-28 ARCH PAYS);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des honoraires professionnels, évaluée par le Service de l'ingénierie avant la période de demande de prix, est d'environ 84 913,64 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont les suivants :

- Opaysage Architectes paysagistes inc.;
- Stantec Experts-conseils ltée;
- Institut des territoires;
- Groupe BC2;
- Projet paysage;

ATTENDU QUE les offres reçues au Service de l'ingénierie sont les suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Prix soumis (taxes incluses)	Prix corrigés (taxes incluses)
Opaysage Architectes paysagistes inc.	oui	124 708,21 \$	124 708,21 \$
Stantec Experts-conseils ltée	oui	158 090,63 \$	161 252,44 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie pour des services professionnels pour la révision du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Jérôme (2024-28 ARCH PAYS) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Opaysage Architectes paysagistes inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 124 708,21 \$ incluant taxes et contingences.**

**La dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-04-411.**

### **CE - 14319/24-07-31**

#### POINT 6.2

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE PIÈCES MÉCANIQUES POUR VÉHICULES LOURDS POUR 2024- 2025 (2024-BS-032)**

ATTENDU QUE le 19 juin 2024, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'achat de pièces mécaniques pour véhicules lourds pour 2024-2025 conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Étienne Gougoux du Service des travaux publics, avant la période d'appel d'offres, est de 140 627,68\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint par intérim de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe, avant 10h, le 9 juillet 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)	Montant corrigé (si applicable, tx incluses)
Macpek	117 009,36 \$	
Camion Excellence Peterbilt	147 051,52 \$	146 416,61 \$
Globocam	126 151,57 \$	

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Globocam (Anjou) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, la soumission de l'entreprise Macpek inc. est jugée non-conforme;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie le contrat d'achat de pièces mécaniques pour véhicules lourds pour 2024-2025 à l'entreprise Globocam (Anjou) inc., pour un montant de 126 151,57\$ taxes incluses.**

**Que la durée du contrat s'échelonne de l'adjudication, jusqu'au 30 juin 2025.**

**CE - 14320/24-07-31**  
POINT 7.1

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA COMPAGNIE « LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. » ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur «9161-4396 Québec inc./Sigouin, pipeline & Construction », par la résolution numéro CM-13955/20-10-20, les travaux de remplacement d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire par forage directionnel sous la Rivière-du-Nord (VP-2020-41);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Monco Construction inc. », par la résolution numéro CM-12537/20-11-23, les travaux de construction d'un passage à niveau privé et de deux ponceaux;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme demande un accès à l'emprise ferroviaire pour la construction d'un passage à niveau donnant accès aux conduites d'égout et d'aqueduc sur le lot A-4759019;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme fournit un certificat d'assurances conforme aux exigences de « Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. »;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques de procéder à la signature du contrat;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat à intervenir entre « Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. » et la Ville de Saint-Jérôme concernant la construction d'un passage à niveau et à l'entretien dudit passage à niveau et ce, au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

**CE - 14321/24-07-31**  
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le président,

La greffière,

---

Jean Junior Désormeaux



---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire